

---

Renvoi au comité des finances de la pétition des administrateurs du département de la Corse, transmise par le ministre de l'Intérieur, demandant à emprunter 500.000 livres, en annexe de la séance du 10 frimaire an II (30 novembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité des finances de la pétition des administrateurs du département de la Corse, transmise par le ministre de l'Intérieur, demandant à emprunter 500.000 livres, en annexe de la séance du 10 frimaire an II (30 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 417;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1912\\_num\\_80\\_1\\_39704\\_t1\\_0417\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39704_t1_0417_0000_4);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

## XI.

LA SOCIÉTÉ POPULAIRE DE LA ROCHE-GUYON DEMANDE QUE LE NOM DE CETTE COMMUNE SOIT CHANGÉ EN CELUI DE ROCHE-SUR-SEINE (1).

COMPTE RENDU du *Journal de Perlet* (2).

La Société populaire de La Roche-Guyon invite la Convention nationale à rester à son poste. Elle demande que le nom de la commune soit converti en celui de Roche-sur-Seine.

Mention honorable et renvoi au comité d'instruction publique.

## XII.

LE DÉPARTEMENT DE LA CORSE DEMANDE A EMPRUNTER 500.000 LIVRES (3).

COMPTE RENDU du *Mercur universel* (4).

Le ministre de l'intérieur envoie copie d'une lettre des administrateurs du département de la Corse qui demandent 500.000 livres à titre d'emprunt.

Renvoyé au comité des finances.

## XIII.

LA COMMUNE DE SAINT-FLORENTIN DEMANDE A CHANGER SON NOM CONTRE CELUI DE PONT-CIVIQUE (5).

COMPTE RENDU des *Annales patriotiques et littéraires* (6).

La commune de Saint-Florentin désire échan-

tion veuille prolonger les pouvoirs de Dartigceyte, envoyé dans le département du Cher [*Gers*] et environnants. »

(1) La pétition de la Société populaire de La Roche-Guyon n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 10 frimaire an II; mais il y est fait allusion dans le compte rendu de cette séance publié par le *Journal de Perlet*.

(2) *Journal de Perlet* [n° 435 du 11 frimaire an II (dimanche 1<sup>er</sup> décembre 1793), p. 4].

(3) La pétition du département de la Corse n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 10 frimaire an II; mais il y est fait allusion dans les comptes rendus de cette séance publiés par le *Mercur universel* et les *Annales patriotiques et littéraires*.

(4) *Mercur universel* [11 frimaire an II (dimanche 1<sup>er</sup> décembre 1793), p. 174, col. 1]. Les *Annales patriotiques et littéraires* [n° 334 du 11 frimaire an II (dimanche 1<sup>er</sup> décembre 1793), p. 1513, col. 2] reproduisent à peu près textuellement le *Mercur universel*.

(5) La pétition de la commune de Saint-Florentin n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 10 frimaire an II; mais il y est fait allusion dans les comptes rendus de cette séance publiés par les *Annales patriotiques et littéraires* et le *Mercur universel*.

(6) *Annales patriotiques et littéraires* [n° 334 du

ger ce nom contre celui de Pont-Civique. Elle fait offre des objets servant au culte dans son église.

## XIV.

DON PATRIOTIQUE DE LA COMMUNE DE CHAMPLATREUX (1).

COMPTE RENDU des *Annales patriotiques et littéraires* (2).

La commune de Champlâtreux, réunie à celles de son canton, dépose les objets d'argenterie du culte. « Nous ne vous demandons, législateurs, dit-elle, que de continuer de nous faire de bonnes lois. »

## ANNEXE N° 1

à la séance de la Convention nationale du 10 frimaire an II. (Samedi, 30 novembre 1793) (3).

**Dénonciation du citoyen Bachelu, ci-devant vicair à Gennevilliers, district de Saint-Denis, contre le curé et les autorités constituées de cette commune (4).**

« Citoyen Président et vous tous citoyens députés à la Convention nationale.

« Je soussigné, vicair à Gennevilliers, district de Saint-Denis, département de Paris, ne crains point d'avancer et de dire que cette paroisse est malheureusement fanatisée par son curé qui la dirige depuis plus de trente-deux ans. Tous ceux qui le connaissent bien, regardent, ainsi que moi, ses prestations de serment à peu près comme rien puisqu'il les enfreint, quand il le peut impunément, dans toutes les occasions; il ne les a sans doute faits, ces serments, que du bout des lèvres, avec des restrictions escobardines dans le fond de son cœur.

« Il y a plus d'un an que, malgré toutes les

11 frimaire an II (dimanche 1<sup>er</sup> décembre 1793), p. 1513, col. 2]. Le *Mercur universel* [11 frimaire an II (dimanche 1<sup>er</sup> décembre 1793), p. 175, col. 2] reproduit à peu près textuellement les *Annales patriotiques et littéraires*.

(1) Le don patriotique de la commune de Champlâtreux n'est pas mentionné au procès-verbal de la séance du 10 frimaire an II; mais il y est fait allusion dans le compte rendu de cette séance publié par les *Annales patriotiques et littéraires*.

(2) *Annales patriotiques et littéraires* [n° 334 du 11 frimaire an II (dimanche 1<sup>er</sup> décembre 1793), p. 513, col. 2].

(3) Voy. ci-dessus, même séance, p. 375. l'admission à la barre du citoyen Bachelu.

(4) *Archives nationales*, carton F<sup>7</sup> 4584. Cette pièce porte en marge la mention suivante : « Renvoyé au comité de sûreté générale, le 10 frimaire, an II de la République : REVERCHON, secrétaire. » D'autre part, comme elle est signée : BACHELU, il semble bien que c'est la dénonciation visée par le procès-verbal, quoi qu'elle soit datée du 6 octobre 1792.